



Travail le matin sur un site et travail sur un autre site

Par sab76120

Bonjour

je suis sur un site le matin j ai une heure de pause déjeuner et je reprend sur un autre site l apres midi

.Suis je rémunère ou pas pendant?

merci

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend de votre convention collective ou d'un accord d'entreprise et de votre contrat.

A priori le temps de trajet entre les deux sites sera rémunéré, mais pas la pause déjeuner.

Par sab76120

Merci

Dans la convention il y a rien de précisé sauf 30 min de pause minimum sur mon contrat de travail je suis en multisite. Donc je doit être rémunère?